

# 5 formes d'autopartage

---

- Services d'autopartage : véhicules appartenant à un opérateur.
- Partage de véhicules de service des employeurs.
- Autopartage entre particuliers.
- Location entre particuliers via des sites internet.
- Location de véhicules solidaire (pour les personnes en insertion).



# Principaux avantages de l'autopartage

---

## Pour les autopartageurs

- Amélioration de la mobilité, en complément des autres modes de transport.
- Economies.
- Evite les contraintes d'entretien d'une voiture.
- Optimisation de l'usage de la voiture.

## Pour la collectivité dans son ensemble

- Réduction globale de l'usage de la voiture, en complément des transports collectifs, du covoiturage, du vélo et de la marche.
- Baisse de la consommation d'énergie, de matières premières et d'espace.
- Baisse des émissions de CO<sub>2</sub> et de polluants locaux.

## Avantages spécifiques à certaines formes d'autopartage

- Lien social (autopartage entre particuliers).
- Insertion (location solidaire).



# Le rôle clé de l'information et de l'animation

---

- L'autopartage est une pratique nouvelle et peu connue, souvent confondue avec le covoiturage.
  - Chaque forme d'autopartage a ses domaines de pertinence et ses publics.
  - On touche aux changements de comportement, domaine dans lequel un travail de longue haleine et basé sur l'humain est indispensable.
  - Il y a des freins à l'autopartage, y compris chez les personnes intéressées.
- ⇒ Il est impératif de mener un travail de communication au sens habituel du terme mais aussi et surtout explicatif et pédagogique.

## Exemples de freins à l'autopartage chez les personnes intéressées

- Volonté de ne pas trop remettre en cause ses habitudes.
- Volonté de ne pas dépendre des autres.
- Souhait de garder sa voiture, pour l'avoir sous la main en cas d'urgence ou d'imprévu.
- Manque de temps pour s'en occuper (le sujet n'est pas « sur le dessus de la pile »).
- Etc.



# Services d'autopartage

---

- Véhicules appartenant à un opérateur ou géré par celui-ci. Exemple : Citiz.
- Loués à des personnes, abonnées ou non.
- Les véhicules sont généralement stationnés dans des stations, mais ils peuvent aussi être sans station, dans un périmètre géographique défini (« free floating »).
- Généralement « en boucle » (retour du véhicule au point de départ), mais peut aussi être « en trace directe » (restitution ailleurs, moins vertueux).
- Les services sont généralement ouverts aux particuliers et aux professionnels, car ces deux clientèles sont complémentaires (jours ouvrables pour les professionnels, plutôt le soir et le week-end pour les particuliers) ⇒ optimise l'utilisation des véhicules ⇒ favorise la rentabilité du service.



# Partage des véhicules de service

---

- Véhicule(s) appartenant à un employeur public ou privé.
- Loués à des salariés et à des personnes extérieures.
- Permet de développer leur utilisation, notamment le soir et le week-end.
- Peut se faire par le biais d'un opérateur, mais ce n'est pas impératif.



# Autopartage entre particuliers

---

- Véhicule appartenant à un particulier.
- Prêté à des amis, des voisins... moyennant une participation aux frais.
- Formule d'autopartage la moins onéreuse (pas d'intermédiaire à rémunérer).
- Relation inscrite dans la durée.
- Point caractéristique : la confiance.
- Rédaction d'un contrat entre les parties. Fixe le barème kilométrique, les usages réguliers du véhicule, les modalités de réservation pour les usages occasionnels, la gestion des clés et des papiers du véhicule, etc.
- Résulte souvent d'initiatives individuelles, mais peut être développé et accompagné par des collectivités locales (ex. : COR et SMTC).



# Location de véhicule entre particuliers

---

- Véhicule appartenant à un particulier.
- Mis en location sur un site internet dédié. Ex. : Getaround (ex Drivy), OuiCar.
- Loué par des personnes ne connaissant pas le propriétaire.
- Les sites internet sont également utilisés par des professionnels.



# Location de véhicules solidaire

---

- Véhicules loués à bas prix à des personnes en insertion.
- Facilitent l'accès à un emploi ou à une formation.
- Durée limitée (souvent 3 ou 6 mois maxi).
- Location « humanisée », avec un interlocuteur à la remise et au retour du véhicule.
- Souvent inscrite dans une démarche plus large de plateforme de mobilité incluant tout ou partie des services suivants : formation à la mobilité, auto-école sociale, garage solidaire, vélo-école, etc.
- Passe par l'implication de 3 familles d'acteurs :
  - Des financeurs, par nature multiples : Département pour les bénéficiaires du RSA, Pôle Emploi pour les chômeurs de longue durée, etc.
  - Des services instructeurs : Département, Pôle Emploi, Mission Locale, etc.
  - Un ou plusieurs opérateurs gérant le parc de véhicules et les locations.

